

Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL		
Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loerval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

RH3201 Planifier et réguler les apprentissages en sciences h			
Ancien Code	PERH3B21PLREG	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	B/C/Z/B/Z/C/B/C/Z/B/Z/C/B/C/Z/B/Z/C/B/C/Z/B/Z/C/B/C/Z/B/Z/C/EHB3210		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Braine-le-Comte Carine DENDAL (dendalc@helha.be) Fabienne PEERS (peersf@helha.be) Claire LIBERT (libertc@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut ()</p> <p>Thierry CUVELIER (cuveliert@helha.be) Claire LIBERT (libertc@helha.be) HELHa Loverval Samir ABI (abis@helha.be) Luc BLANCHART (blanchartl@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise l'acquisition par l'étudiant d'une méthode de planification et de régulation des apprentissages visés par le référentiel de FHGES. A partir d'objets du référentiel pris de la P5 à la S3, l'étudiant s'initie par discipline aux modalités spécifiques d'évaluation et de planification.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **LES COMPÉTENCES DE L'ORGANISATEUR ET ACCOMPAGNATEUR D'APPRENTISSAGES DANS UNE DYNAMIQUE ÉVOLUTIVE**

Sous Compétence 3.2 Maitriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;

- 3.2.1 Maitriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;

Sous Compétence 3.5 Agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers :

- 3.5.3 la construction et l'utilisation de supports d'observation et d'évaluation ; cette dernière étant spécifiquement à visée compréhensive et formative, favorisant la responsabilisation et la participation de l'élève dans ses apprentissages ;

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, par discipline, l'étudiant sera évalué sur ces différents acquis d'apprentissage :

- Maîtriser les contenus matières, savoir-faire et compétences développés suivant la discipline;
- Organiser une planification des apprentissages en lien avec les évaluations formatives et sommatives;
- Identifier, sur base notamment de son expérience en stage, une ou plusieurs difficultés récurrentes dans un apprentissage;
- Produire un dispositif de régulation des apprentissages en vue de lever une difficulté rencontrée par l'élève;
- Produire des dispositifs d'évaluation.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERH3B21PLREGA	Planifier et réguler les apprentissages en sciences humaines	15 h / 1 C
PERH3B21PLREGB	Planifier et réguler les apprentissages en sciences humaines	15 h / 1 C
PERH3B21PLREGC	Planifier et réguler les apprentissages en sciences humaines	15 h / 1 C
PERH3B21PLREGD	Planifier et réguler les apprentissages en sciences humaines	15 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERH3B21PLREGA	Planifier et réguler les apprentissages en sciences humaines	10
PERH3B21PLREGB	Planifier et réguler les apprentissages en sciences humaines	10
PERH3B21PLREGC	Planifier et réguler les apprentissages en sciences humaines	10
PERH3B21PLREGD	Planifier et réguler les apprentissages en sciences humaines	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les fiches descriptives jointes.

5. Cohérence pédagogique

Les différentes AA de cette UE concourent ensemble à l'acquisition des compétences précitées.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Planifier et réguler les apprentissages en sciences humaines			
Ancien Code	6_PERH3B21PLREGA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	BEHB3211		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Fabienne PEERS (peersf@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise l'acquisition par l'étudiant d'une méthode de planification et de régulation des apprentissages visés par le référentiel FHGES. A partir d'objets du référentiel pris de la P5 à la S3, l'étudiant s'initie aux modalités spécifiques d'évaluation et de planification en histoire.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, par discipline, l'étudiant est à même de :

- maîtriser les contenus matières, savoir-faire et compétences en lien avec la discipline;
- organiser une planification des apprentissages en lien avec les évaluations formatives et sommatives;
- justifier adéquatement ses choix méthodologiques (démarches, méthodes, supports, ...) pour l'élaboration d'une leçon en lien avec sa planification.
- identifier, sur base notamment de son expérience en stage, une ou plusieurs difficultés récurrentes dans un apprentissage;
- produire un dispositif de régulation des apprentissages en vue de lever une difficulté rencontrée par l'élève;
- produire des dispositifs d'évaluation.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les thématiques d'enseignement et les acquis d'apprentissage du référentiel du Tronc commun en histoire

La planification des séquences d'enseignement en histoire

Les difficultés d'apprentissage des élèves en histoire et leurs régulations

Les modes d'évaluation en histoire

Démarches d'apprentissage

Au cours de cette UE, les étudiants s'exercent à la planification et à la régulation de dispositifs d'enseignement en lien avec les thèmes du référentiel du tronc commun. Cette approche leur permet de consolider les connaissances disciplinaires acquises au cours des années précédentes.

L'acquisition des savoirs, savoir-faire et compétences visés se construit à travers des activités individuelles ou collaboratives, en présentiel ou en autonomie. Ces phases d'apprentissage actif alterneront avec des temps dédiés à la structuration des connaissances et à la clarification des objectifs. Les étudiants sont acteurs de leur formation et devront donc compléter les supports mis à leur disposition par une prise de notes assidues.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les travaux dirigés permettent d'évaluer l'état des acquis d'apprentissage et de remédier aux difficultés, le cas échéant. La présence aux travaux dirigés est donc indispensable. Des moments d'interactions et de questionnement en groupe seront également aménagés par le professeur lors des cours. Possibilité de poser des questions lors de chaque séance de cours. La réussite passe avant tout par une présence active aux cours.

Sources et références

Ouvrages et manuels scolaires disponibles à la bibliothèque.

Référentiel du Tronc commun en sciences humaines.

Portail numérique : <https://prof.scienceshumaines.be>.

Portail numérique du SEGEC pour les sciences humaines : https://fesec.scienceshumaines.be/sciences-humaines_tc/

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Tous les documents et supports de cours sont mis à disposition sur ConnectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen mixte au Q1 et au Q3

Remise d'un travail (40%) : consignes remises le 26/09/25 / à partir du programme du Segec S1 / Séquence de cours et analyse réflexive des difficultés liées aux apprentissages envisagés ainsi qu'une proposition de régulation.

Examen oral (60%): défense et réponses à des questions sur le travail et sur les savoirs abordés durant les différentes séances de cours afin de vérifier sa maîtrise des thématiques liées à la planification et à la régulation des apprentissages.

La note de l'UE est la moyenne arithmétique pondérée des notes des activités d'apprentissage.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exm	100			Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Lorsqu'un étudiant présente l'épreuve intégrée d'une Unité d'Enseignement, que ce soit en première ou en seconde session, il est tenu de remettre l'ensemble des éléments constitutifs de ladite épreuve dans les délais et selon les modalités fixées par la fiche ECTS et les consignes d'évaluation.

En cas de non-remise d'un travail et/ou de non-présentation ou demande de note de présence pour une partie de l'épreuve, l'étudiant se verra attribuer une note de présence pour l'ensemble de l'Unité d'Enseignement concernée.

Toutefois, le jury d'évaluation peut, dans des circonstances exceptionnelles dûment motivées, décider d'une autre modalité d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Planifier et réguler les apprentissages en sciences humaines			
Ancien Code	6_PERH3B21PLREGB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	BEHB3212		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Claire LIBERT (libertc@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise l'acquisition par l'étudiant d'une méthode de planification et de régulation des apprentissages visés par le référentiel de géographie. A partir d'objets du référentiel pris de la P5 à la S3, l'étudiant s'initie par discipline aux modalités spécifiques d'évaluation et de planification.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, par discipline, l'étudiant est à même de :

- maîtriser les contenus matières, savoir-faire et compétences en lien avec la discipline;
- organiser une planification des apprentissages en lien avec les évaluations formatives et sommatives;
- justifier adéquatement ses choix méthodologiques (démarches, méthodes, supports, ...) pour l'élaboration d'une leçon en lien avec sa planification.
- identifier, sur base notamment de son expérience en stage, une ou plusieurs difficultés récurrentes dans un apprentissage;
- produire un dispositif de régulation des apprentissages en vue de lever une difficulté rencontrée par l'élève;
- produire des dispositifs d'évaluation.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les thématiques d'enseignement et les acquis d'apprentissage du référentiel du Tronc commun en géographie

La planification des séquences d'enseignement en géographie

Les difficultés d'apprentissage des élèves en géographie et leurs régulations

Les modes d'évaluation en géographie

Démarches d'apprentissage

Au cours de cette UE, les étudiant-e-s s'exercent à la création de dispositifs d'enseignement en lien avec les thèmes du référentiel du tronc commun et à leur planification. Cette approche leur permet de consolider les connaissances disciplinaires acquises au cours des années précédentes.

L'acquisition des savoirs, savoir-faire et compétences visés se construira à travers des activités individuelles ou collaboratives, en présentiel ou en autonomie. Ces phases d'apprentissage actif alterneront avec des temps dédiés à la structuration des connaissances et à la clarification des objectifs. Les étudiants sont acteurs de leur formation et devront donc compléter les supports mis à leur disposition par une prise de notes assidues.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les travaux dirigés permettent d'évaluer l'état des acquis d'apprentissage et de remédier aux difficultés, le cas échéant. La présence aux travaux dirigés est donc indispensable.

A la demande de l'étudiant, des rencontres de travail/remédiation peuvent être organisées. Des moments d'interactions et de questionnement en groupe seront également aménagés par le professeur lors des cours.

La réussite passe avant tout par une présence active aux cours.

Sources et références

Manuels scolaires disponibles à la bibliothèque.

Référentiel du Tronc commun en sciences humaines.

Les publications de la FEGEPRO en lien avec le Tronc commun.

Portail numérique : <https://prof.scienceshumaines.be>.

Portail numérique du SEGEC pour les sciences humaines : https://fesec.scienceshumaines.be/sciences-humaines_tc/

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Publications sur Connected

Publications sur le site : <https://prof.scienceshumaines.be>

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen mixte au Q1 et Q3

Remise d'un portfolio: Avant le début de la session, l'étudiant·e remettra un portfolio constitué de séquences d'enseignement couvrant une année académique pour un niveau donné, d'évaluations et d'une proposition de planification annuelle. Ce portfolio inclura une analyse réflexive des difficultés liées aux apprentissages envisagés ainsi qu'une proposition de régulation.

Examen oral: L'étudiant·e défendra son portfolio lors de la session d'examen. Des questions sur les savoirs abordés durant la formation lui seront posées afin de vérifier sa maîtrise des thématiques liées à la planification et à la régulation des apprentissages.

La note de l'UE est la moyenne arithmétique pondérée des notes des activités d'apprentissage.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exm	100			Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Lorsqu'un étudiant présente l'épreuve intégrée d'une Unité d'Enseignement, que ce soit en première ou en seconde session, il est tenu de remettre l'ensemble des éléments constitutifs de ladite épreuve dans les délais et selon les modalités fixées par la fiche ECTS et les consignes d'évaluation.

En cas de non-remise d'un travail et/ou de non-présentation ou demande de note de présence pour une partie de l'épreuve, l'étudiant se verra attribuer une note de présence pour l'ensemble de l'Unité d'Enseignement concernée.

Toutefois, le jury d'évaluation peut, dans des circonstances exceptionnelles dûment motivées, décider d'une autre modalité d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Planifier et réguler les apprentissages en sciences humaines			
Ancien Code	6_PERH3B21PLREGC	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	BEHB3213		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Carine DENDAL (dendalc@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise l'acquisition par l'étudiant d'une méthode de planification et de régulation des apprentissages visés par le référentiel FHGES. A partir d'objets du référentiel pris de la P5 à la S3, l'étudiant s'initie aux modalités spécifiques d'évaluation et de planification en sciences économiques.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, par discipline, l'étudiant est à même de :

- maîtriser les contenus matières, savoir-faire et compétences en lien avec la discipline;
- organiser une planification des apprentissages en lien avec les évaluations formatives et sommatives;
- justifier adéquatement ses choix méthodologiques (démarches, méthodes, supports, ...) pour l'élaboration d'une leçon en lien avec sa planification.
- identifier, sur base notamment de son expérience en stage, une ou plusieurs difficultés récurrentes dans un apprentissage;
- produire un dispositif de régulation des apprentissages en vue de lever une difficulté rencontrée par l'élève;
- produire des dispositifs d'évaluation.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les thématiques d'enseignement et les acquis d'apprentissage du référentiel du Tronc commun en sciences économiques.

La planification des séquences d'enseignement en sciences économiques.

Les difficultés d'apprentissage des élèves en sciences économiques et leurs régulations.

Les modes d'évaluation en sciences économiques.

Démarches d'apprentissage

Au cours de cette UE, les étudiant·e·s s'exercent à la création de dispositifs d'enseignement en lien avec les thèmes du référentiel du tronc commun et à leur planification. Cette approche leur permet de consolider les connaissances disciplinaires acquises au cours des années précédentes.

L'acquisition des savoirs, savoir-faire et compétences visés se construira à travers des activités individuelles ou collaboratives, en présentiel ou en autonomie. Ces phases d'apprentissage actif alterneront avec des temps dédiés à la structuration des connaissances et à la clarification des objectifs. Les étudiants sont acteurs de leur formation et devront donc compléter les supports mis à leur disposition par une prise de notes assidues.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les travaux dirigés permettent d'évaluer l'état des acquis d'apprentissage et de remédier aux difficultés, le cas échéant. La présence aux travaux dirigés est donc indispensable.

A la demande de l'étudiant, des rencontres de travail/remédiation peuvent être organisées. Des moments d'interactions et de questionnement en groupe seront également aménagés par le professeur lors des cours.

La réussite passe avant tout par une présence active aux cours.

Sources et références

Manuels scolaires disponibles à la bibliothèque.

Référentiel du Tronc commun en sciences humaines.

Les publications de la FEGEPRO en lien avec le Tronc commun.

Portail numérique : <https://prof.scienceshumaines.be>.

Portail numérique du SEGEC pour les sciences humaines : https://fesec.scienceshumaines.be/sciences-humaines_tc/

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Publications sur Connected

Publications sur le site : <https://prof.scienceshumaines.be>

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen mixte au Q1 et au Q3

Remise d'un travail pour 50% des points, travail constitué des séquences de cours préparées en classe et analyse réflexive des difficultés liées aux apprentissages envisagés ainsi qu'une proposition de régulation.

Examen oral pour 50% des points consistant en la présentation et analyse du travail. Questions sur les savoirs abordés durant les différentes séances de cours afin de vérifier la maîtrise des thématiques liées à la planification et à la régulation des apprentissages.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exm	100			Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Lorsqu'un étudiant présente l'épreuve intégrée d'une Unité d'Enseignement, que ce soit en première ou en seconde session, il est tenu de remettre l'ensemble des éléments constitutifs de ladite épreuve dans les délais et selon les modalités fixées par la fiche ECTS et les consignes d'évaluation.

En cas de non-remise d'un travail et/ou de non-présentation ou demande de note de présence pour une partie de l'épreuve, l'étudiant se verra attribuer une note de présence pour l'ensemble de l'Unité d'Enseignement concernée.

Toutefois, le jury d'évaluation peut, dans des circonstances exceptionnelles dûment motivées, décider d'une autre modalité d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 3 sciences humaines

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Planifier et réguler les apprentissages en sciences humaines			
Ancien Code	6_PERH3B21PLREGD	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	BEHB3214		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Carine DENDAL (dendalc@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise l'acquisition par l'étudiant d'une méthode de planification et de régulation des apprentissages visés par le référentiel FHGES. A partir d'objets du référentiel pris de la P5 à la S3, l'étudiant s'initie aux modalités spécifiques d'évaluation et de planification en sciences sociales.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, par discipline, l'étudiant est à même de :

- maîtriser les contenus matières, savoir-faire et compétences en lien avec la discipline;
- organiser une planification des apprentissages en lien avec les évaluations formatives et sommatives;
- justifier adéquatement ses choix méthodologiques (démarches, méthodes, supports, ...) pour l'élaboration d'une leçon en lien avec sa planification.
- identifier, sur base notamment de son expérience en stage, une ou plusieurs difficultés récurrentes dans un apprentissage;
- produire un dispositif de régulation des apprentissages en vue de lever une difficulté rencontrée par l'élève;
- produire des dispositifs d'évaluation.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les thématiques d'enseignement et les acquis d'apprentissage du référentiel du Tronc commun en sciences sociales.

La planification des séquences d'enseignement en sciences sociales.

Les difficultés d'apprentissage des élèves en sciences sociales et leurs régulations.

Les modes d'évaluation en sciences sociales.

Démarches d'apprentissage

Au cours de cette UE, les étudiant·e·s s'exercent à la création de dispositifs d'enseignement en lien avec les thèmes du référentiel du tronc commun et à leur planification. Cette approche leur permet de consolider les connaissances disciplinaires acquises au cours des années précédentes.

L'acquisition des savoirs, savoir-faire et compétences visés se construira à travers des activités individuelles ou collaboratives, en présentiel ou en autonomie. Ces phases d'apprentissage actif alterneront avec des temps dédiés à la structuration des connaissances et à la clarification des objectifs. Les étudiants sont acteurs de leur formation et devront donc compléter les supports mis à leur disposition par une prise de notes assidues.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les travaux dirigés permettent d'évaluer l'état des acquis d'apprentissage et de remédier aux difficultés, le cas échéant. La présence aux travaux dirigés est donc indispensable.

A la demande de l'étudiant, des rencontres de travail/remédiation peuvent être organisées. Des moments d'interactions et de questionnement en groupe seront également aménagés par le professeur lors des cours.

La réussite passe avant tout par une présence active aux cours.

Sources et références

Manuels scolaires disponibles à la bibliothèque.

Référentiel du Tronc commun en sciences humaines.

Les publications de la FEGEPRO en lien avec le Tronc commun.

Portail numérique : <https://prof.scienceshumaines.be>.

Portail numérique du SEGEC pour les sciences humaines : https://fesec.scienceshumaines.be/sciences-humaines_tc/

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Publications sur Connected

Publications sur le site : <https://prof.scienceshumaines.be>

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen mixte au Q1 et au Q3

Remise d'un travail pour 50% des points, travail constitué des séquences de cours préparées en classe et analyse réflexive des difficultés liées aux apprentissages envisagés ainsi qu'une proposition de régulation.

Examen oral pour 50% des points consistant en la présentation et analyse du travail. Questions sur les savoirs abordés durant les différentes séances de cours afin de vérifier la maîtrise des thématiques liées à la planification et à la régulation des apprentissages.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exm	100			Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Lorsqu'un étudiant présente l'épreuve intégrée d'une Unité d'Enseignement, que ce soit en première ou en seconde session, il est tenu de remettre l'ensemble des éléments constitutifs de ladite épreuve dans les délais et selon les modalités fixées par la fiche ECTS et les consignes d'évaluation.

En cas de non-remise d'un travail et/ou de non-présentation ou demande de note de présence pour une partie de l'épreuve, l'étudiant se verra attribuer une note de présence pour l'ensemble de l'Unité d'Enseignement concernée.

Toutefois, le jury d'évaluation peut, dans des circonstances exceptionnelles dûment motivées, décider d'une autre modalité d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de

département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).